

23 janvier 2020

Restrictions de la circulation des poids-lourds sur deux ponts à Annet-sur-Marne et Luzancy

Le Département de Seine-et-Marne a décidé de restreindre, dès ce jeudi 23 janvier, la circulation des poids lourds sur deux ponts enjambant la Marne, à Annet-sur-Marne et Luzancy. Des déviations sont mises en place pour les camions dépassant une certaine charge.

Une inspection détaillée réalisée au mois de décembre 2019 sur des ponts à Annet-sur-Marne et Luzancy a révélé que ces deux ouvrages d'art présentaient des signes de dégradation. Afin d'éviter tout risque et de préserver l'état de ces ponts, et en l'attente de travaux de rénovation, le Département a décidé de mettre en place des restrictions de circulation des poids-lourds sur ces deux ouvrages :

- Pour le pont de Luzancy : limitation à 26 tonnes, mise en place d'un alternat, circulation limitée à un seul camion en même temps sur le pont.
- Pour Annet-sur-Marne : limitation à 12 tonnes, mise en place d'un alternat.

Des déviations sont mises en place. Les entreprises riveraines ont été informées de la situation. La circulation des véhicules légers reste normale.

Un diagnostic plus précis de l'état de ces ponts et des modalités de réparation a d'ores et déjà été lancé par la direction des routes afin de définir au plus vite le programme de travaux à réaliser.

Le Département réalise une surveillance régulière des quelque 1000 ouvrages d'art dont il a la charge. Cette surveillance se traduit par des patrouilles régulières, des visites annuelles et des inspections détaillées. Ces procédures permettent un suivi très précis des ouvrages. En 2019, le Département a consacré plus de 5 millions d'euros à la surveillance et à la rénovation de son patrimoine d'ouvrages d'art.

Contact presse :

Guillaume Tallon – 01 64 14 70 85/ 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr